

Beauvais, le 25 janvier 2012

Comité Technique Local du 17 janvier 2012

Le comité technique local (CTL), chargé de supprimer de nouveaux emplois en 2012, s'est réuni le 17 janvier 2012 en 2^{ème} convocation.

Cette nouvelle instance, qui remplace le CTPD de la filière fiscale et le CTPL de la filière gestion publique, est régie par les accords de Bercy de juin 2008 (**non signés par FO**). Sa composition est issue des élections professionnelles du 20 octobre 2011 où **F.O.-DGFIP Oise** a obtenu 4 sièges.

Le fonctionnement de cette instance apporte 2 nouveautés :

- seuls les élus représentants du personnel votent, l'administration ne vote plus ;
- un **vote unanime contre** prononcé en 1^{ère} convocation oblige la Direction à convoquer à nouveau le comité et l'incite à présenter un nouveau projet.

Au contraire, en cas de boycott de la 1^{ère} convocation, le projet initial risque d'être soumis tel quel « à prendre ou à laisser » en 2^{ème} convocation. Le projet de la direction est donc présenté en l'état et validé par l'Administration quel que soit le vote des organisations syndicales qui n'a d'ailleurs plus aucune importance à ce stade du nouveau dialogue social.

C'est pourquoi **FO** avait proposé aux autres élus de siéger le 12 et de mener des actions le 17 (cf. message aux élus disponible sur notre site web). Il ne s'agissait que d'une proposition, conformes aux positions nationales de **F.O.-DGFIP** et... de la CGT ! En conclusion nous avons bien précisé qu'il serait encore temps s'en discuter en janvier et que l'**unité d'action** s'imposait puisque nous sommes tous fermement opposés aux suppressions d'emplois.

Ordre du jour

- 1) Référentiel unifié des emplois - TAGERFiP
Emplois 2012
- 2) Ponts naturels 2012
- 3) Questions diverses



La déclaration liminaire de **F.O.-DGFIP 60** est disponible sur le site web <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>.

1) TAGERFiP

Fusion DGI/DGCP oblige, l'administration a inventé un référentiel unique de gestion des emplois : **TAGERFiP** (Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques). Cet outil remplace les 2 anciens existants : TSM à la DGI et NOMINOE Emploi à la DGCP.

TAGERFiP sera notamment utilisé comme support pour effectuer ou non une mutation. Il ressemble à s'y tromper au TSM de la filière fiscale.

Le volume d'emplois et donc de suppressions est déterminé par **MAGERFiP** (Méthode d'Allocation Générale des Emplois du Réseau des Finances Publiques).

Deux outils au service d'un seul objectif : la réduction drastique du nombre d'emplois à la DGFIP.

1^{ère} étape : suppression des arrondis en filière gestion publique

Dans les services du Trésor, les emplois étaient implantés en décimales afin de coller au plus près à l'ORE (Outils de Répartition des Emplois ou plutôt, pour **F.O.-DGFIP**, Outils de Réduction des Emplois).

TAGERFiP ne gérant que des emplois entiers, il a fallu supprimer ces décimales. Et peu importent les conséquences (compensation des temps partiels, répartition des moyens sur le réseau...).

La Direction a donc proposé les ajustements suivants :

| postes ou services | implantés 2011 | | modifications | | implantés après modif | | | ORE 2011 |
|------------------------|----------------|------|---------------|----------|-----------------------|----|-------|----------|
| | B | C | B | C | B | C | Total | |
| équipe de renfort | 9,5 | 3,5 | - 0,5 | 0,5 | 9 | 4 | 13 | 14,24 |
| Auneuil | 2 | 1,5 | | 0,5 | 2 | 2 | 4 | 3,58 |
| Formerie | 2,5 | 2,5 | 0,5 | - 0,5 | 3 | 2 | 5 | 4,94 |
| Grandvilliers | 3,5 | 3 | - 0,5 | | 3 | 3 | 6 | 6,53 |
| Sérifontaine | 1,5 | 1 | 0,5 | | 2 | 1 | 3 | 2,75 |
| Beauvais Municipale | 13,5 | 10 | - 0,5 | | 13 | 10 | 23 | 23,69 |
| Clermont CHI | 4 | 2,5 | | 0,5 | 4 | 3 | 7 | 6,89 |
| Bresles | 1,5 | 1 | 0,5 | | 2 | 1 | 3 | 2,42 |
| Breteil | 3,5 | 3 | - 0,5 | | 3 | 3 | 6 | 6,55 |
| Froissy | 1,5 | 1 | 0,5 | | 2 | 1 | 3 | 2,48 |
| Mouy | 1,5 | 1,5 | - 0,5 | 0,5 | 1 | 2 | 3 | 3,08 |
| Saint-Just-en-Chaussée | 3,5 | 3 | 0,5 | | 4 | 3 | 7 | 6,53 |
| Liancourt | 5,5 | 4,5 | 0,5 | - 0,5 | 6 | 4 | 10 | 10,2 |
| SIP Compiègne | 4 | 4,5 | | - 0,5 | 4 | 4 | 8 | |
| Attichy | 2,5 | 2 | - 0,5 | | 2 | 2 | 4 | 4,37 |
| Thourotte | 1,5 | 1,5 | 0,5 | - 0,5 | 2 | 1 | 3 | 2,82 |
| Estrées-Saint-Denis | 1,5 | 1,5 | - 0,5 | 0,5 | 1 | 2 | 3 | 2,87 |
| Lassigny | 2,5 | 2 | 0,5 | | 3 | 2 | 5 | 4,4 |
| Noyon | 6,5 | 6 | 0,5 | | 7 | 6 | 13 | 12,48 |
| Compiègne Municipale | 10 | 9,5 | | - 0,5 | 10 | 9 | 19 | 19,58 |
| SIP Creil | 3,5 | 3 | 0,5 | | 4 | 3 | 7 | |
| Chantilly | 4 | 2,5 | | - 0,5 | 4 | 2 | 6 | 6,67 |
| Creil Municipale | 15,5 | 13,5 | - 0,5 | 0,5 | 15 | 14 | 29 | 29,16 |
| Noailles | 2,5 | 2 | - 0,5 | | 2 | 2 | 4 | 4,33 |
| Neuilly-en-Thelle | 2 | 1,5 | | - 0,5 | 2 | 1 | 3 | 3,53 |
| Méru Municipale | 2,5 | 2 | - 0,5 | | 2 | 2 | 4 | 4,65 |
| Crépy-en-Valois | 5 | 4,5 | | 0,5 | 5 | 5 | 10 | 9,5 |
| Nanteuil-Le-Haudouin | 3 | 2,5 | | 0,5 | 3 | 3 | 6 | 5,61 |
| Pont-Sainte-Maxence | 4 | 3,5 | | - 0,5 | 4 | 3 | 7 | 7,4 |
| TOTAL | | | 0 | 0 | | | | |

Si au niveau départemental, l'opération globale est *neutre*, il n'en va pas de même pour les 11 postes qui se voient supprimer 0,5 emploi. C'est le 1^{er} effet TA ⚡ ERFiP... avant le passage de MAGERFiP.

2^{ème} étape : les 18 suppressions d'emplois au titre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2012

Jusqu'à l'an dernier, la Direction tentait (péniblement) de justifier les suppressions par des fléchages issus de gains de productivité. La démonstration ne trompait personne, mais au moins on essayait de nous convaincre. A force de cumuler les suppressions, il est de plus en plus difficile, même pour nos dirigeants, de justifier l'injustifiable.

Conséquence en 2012 : seules 4,5 suppressions d'emploi sur 18 sont fléchées !

| fléchages | nombre d'emplois | structure touchée | emplois supprimés |
|-----------------------------------|------------------|------------------------|-------------------|
| télé-IR | - 1 | SIP de Beauvais | - 1 |
| paiement dématérialisé de l'impôt | - 1 | SIP de Clermont | - 1 |
| réforme de l'ISF | - 1,5 | FI de Senlis | - 1 |
| paiement dématérialisé du SPL | - 1 | Paierie départementale | - 1 |

Mais alors... comment arriver au nombre de suppressions voulu sans aucun argument ?

On nous a donc inventé un nouveau concept qui ne repose sur aucun élément objectif :

la contribution proportionnelle !

La contribution proportionnelle (CP) génère, elle seule, la suppression de 21 emplois dans le département. Ça ne repose sur rien d'autre qu'une formule mathématique : $CP = 2,05\%$ des emplois du département. Pourquoi 2,05% ??? Parce qu'il fallait arriver à supprimer 2 441 emplois au niveau national et que pour arriver à ce chiffre, Bercy s'est fendu d'un véritable produit en croix comme à l'école primaire : $\text{emplois à supprimer} / \text{total des emplois} \times 100 = 2,05\%$ cette année. Balèze.

Viennent ensuite les **correctifs métiers** qui peuvent jouer à la hausse ou à la baisse. Miracle pour l'Oise : ils jouent à la hausse, au moins pour cette année. Pour autant, il n'y a pas lieu de s'enflammer dans la mesure où les secteurs concernés ne se verront pas attribuer d'emplois supplémentaires. Les correctifs métiers permettent juste de réduire les suppressions imposées par ailleurs.

| | |
|------------------------------|--------------|
| fiscalité des particuliers | + 2,5 |
| fiscalité des professionnels | + 1 |
| produit non fiscaux | - 0,2 |
| comptabilité de l'Etat | + 0,4 |
| secteur public local | 2,8 |
| fonction support | 2 |
| TOTAL | + 8,5 |

Après les correctifs métiers, les **correctifs environnementaux** sont censés corriger le volume des suppressions en tenant compte de paramètres extérieurs à l'exercice des missions. A ce titre, le département gagne 1,4 emploi au titre des primo-affectations.

Enfin la dernière nouveauté s'appelle l'**ajustement de soutenabilité** qui a pour objet " *de tenir compte de la capacité d'absorption des suppressions d'emplois de chaque direction, au regard des opportunités de départ en retraite et des mouvements de mutation* ". En d'autres termes, l'Oise se voit attribuer 1,4 emplois du fait des nombreuses primo-affectations (correctif environnemental) et s'en voit retirer 4 à cause de ses nombreux départs par mutation ou en retraite. Trop fort **MAGERFiP**...

3^{ème} étape : synthèse et plan de qualification

En cumulant les critères de la 2^{ème} étape, l'Oise atteint 19,6 emplois supprimés, arrondis à -20 (ben voyons !). Mais au terme du dialogue de gestion, la délégation inter-régionale a généreusement remis 2 emplois à disposition du département. Est-ce le cadeau de départ de notre ancien DDFiP ?

Au final, ce sont **18 suppressions** d'emplois qui doivent être absorbées (répartition faite par la DG) :

| catégorie | A | B | C | total |
|--------------------------|------------|------------|-------------|-------------|
| filière fiscale | - 1 | - 6 | - 2 | - 9 |
| filière gestion publique | - 1 | 0 | - 8 | - 9 |
| total | - 2 | - 6 | - 10 | - 18 |

Par ailleurs, le plan de qualification ministériel se traduit par les transferts suivants :

| catégorie | A | B | C |
|--------------------------|----------|----------|-------------|
| filière fiscale | 1 | 5 | - 6 |
| filière gestion publique | 4 | 3 | - 7 |
| total | 5 | 8 | - 13 |

Globalement, les variations s'établissent donc comme suit :

| catégorie | A | B | C | total |
|--------------------------|----------|----------|-------------|-------------|
| filière fiscale | 0 | - 1 | - 8 | - 9 |
| filière gestion publique | 3 | 3 | - 15 | - 9 |
| total | 3 | 2 | - 23 | - 18 |



Gestion des victimes d'une suppression de poste ou dont le poste est re-qualifié (C en B ou B en A) :

Les ex-DGI doivent demander leur mutation, dès lors qu'ils sont en « *surnombre* ».

Les ex-DGCP restent sur leur poste et ne font pas de demande de mutation : c'est le prochain départ naturel dans le service concerné qui viendra réguler le niveau des effectifs (retraite, mutation, concours, dispo...).

Le système cible prévoit à terme une généralisation de la pratique « impôts » pour tous les agents, c'est-à-dire ce qu'il y a de moins protecteur ! Bravo l'harmonisation vers le haut. Le gagnant-gagnant promis avec la fusion n'est toujours pas au rendez-vous.

F.O.-DGFiP exige que le meilleur des 2 filières s'applique à tous et qu'aucun collègue ne soit contraint de demander sa mutation dans les futures règles communes.

4^{ème} étape : application aux services

Le détail des modifications, suppressions et re-qualifications est librement consultable sur notre site web (par filière).

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des précisions. **FO** peut aussi vous aider pour rédiger votre demande de mutation (mouvement national et/ou mouvement local), puis la défendre.



Vote : 10 contre (4 **F.O.**-DGFIP, 3 CGT, 3 SNUI)

Morceaux choisis :

- On nous justifie la suppression de l'emploi du service Secteur Public Local par "*des évolutions de l'apurement administratif*". Lorsque nous demandons la nature de ces évolutions, on nous répond que tout n'est pas encore cadré. Nous demandons donc à quelle date ces évolutions seront effectives. On nous répond "*peut-être à la fin de l'été*". Sauf que l'emploi, lui, est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Pour Télé IR et le paiement dématérialisé de l'impôt, pourquoi les SIP de Beauvais et Clermont payent pour l'ensemble du département ? « *Parce qu'il fallait bien supprimer quelque part.* » Et comme les décimales ne sont plus permises...
- On nous justifie les suppressions d'emplois de Beauvais municipale, Chantilly, Noyon et Crépy par le fait qu'il existe des vacances sur ces postes. Aïe aïe aïe : **F.O.**-DGFIP alerte la Direction sur le fait qu'en ciblant les services qui présentent des vacances pour supprimer les emplois, ça risque fort d'être souvent les mêmes qui sont touchés. En effet, nous savons par expérience que certaines zones géographiques sont moins attractives que d'autres dans le département. « *Pas du tout* » nous répond la Direction. « *D'autres critères ont été pris en compte pour faire ces choix : CHD, Hélios...* » C'est vrai : nous avons oublié qu'Hélios faisait gagner du temps au réseau... Et l'année prochaine, ça sera au tour de CHORUS ?
- On nous a également annoncé la suppression de 2 emplois d'inspecteur divisionnaire (IDIV) de classe normale aux SIP de Clermont et Beauvais pour les redéployer au Pôle CE de Creil et à Direction (division des particuliers). Sauf que la personne qui occupe ce poste est rattachée à la division des professionnels. *Pas exactement* nous répond la Direction. *En fait la collègue est chargée d'une mission pour les professionnels, mais est bien affectée aux particuliers.* C'est un détachement alors, croyons nous naïvement ? *Pas du tout, ce n'est qu'une mission.* Ou pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué. On ne s'étonnera pas que la Direction mette 6 mois pour nous sortir un tableau des effectifs fiable. Et encore...

Plus généralement pour **F.O.**-DGFIP, le volume cumulé des suppressions d'emplois depuis 10 ans est insupportable (- 210 environ sur notre département). Aujourd'hui les services sont asphyxiés. Les tâches sont, au mieux, effectuées dans l'urgence. L'accueil du public s'en ressent atrocement et, partout, les collègues craquent.

Seuls nos dirigeants font mine de ne rien voir. Ils intensifient les suppressions d'emplois d'année en année et promettent de continuer la curée dans l'avenir. Comble du cynisme : ils ne prennent même plus la peine de justifier les suppressions par d'hypothétiques gains de productivité. Et pour cause...ils ont attaqué l'os depuis bien longtemps.

Que faire ?

**Commençons par montrer notre ras-le-bol
en nous mobilisant massivement
le 2 février 2012**

TOUS EN GREVE !

2) PONTS NATURELS 2012

La direction était d'accord pour 3 ou 4 dates, et proposait les 18/05, 02/11 et 24/12.

Le sondage réalisé auprès des agents par **F.O.**-DGFIP 60 a donné les résultats suivants :

- 97% des agents sont favorables au dispositif des ponts naturels (motif le plus souvent évoqué : *cela évite les conflits dans les services*) ;
- presque la moitié des agents souhaitait 3 jours, presque 1/3 souhaitait les 6 jours ;
- 3 jours étaient nettement plus demandés : le **24 décembre** à 89%, le **31 décembre** à 77% et le **18 mai** à 73% ;
- les 3 autres jours étaient moins demandés : le 30 avril à 60%, le 2 novembre à 55% et le 7 mai à 51%.

Merci à tous les participants !

FO a obtenu le remplacement du 02/11 par le 24/12 ; et **FO** a demandé que la direction offre le 30 avril... mais sans succès.

Les « ponts naturels » 2012 sont signalés sur le calendrier interactif de notre site web :

- **vendredi 18 mai,**
- **lundi 24 décembre,**
- **lundi 31 décembre.**

FO vous rappelle que, quand une journée est déclarée "pont naturel", cela signifie que ce jour-là :

- l'ensemble des services du département seront fermés,
- tous les agents devront poser au choix :
 1. **en priorité** LE jour d'autorisation d'absence exceptionnelle (en vertu du dispositif de remplacement des jours comptables qui illustre malheureusement l'harminimisation par le MILIEU dénoncée par **FO**). Dans ses motions de congrès, **F.O.**-DGFIP revendique 2 jours d'autorisations d'absence exceptionnelle par an pour tous, au titre d'une véritable harmonisation par le haut.
 2. un jour de congé,
 3. un jour ARTT,
 4. une récupération d'horaires variables,
 5. un jour de CET.

Vote : 4 POUR (4 F.O.-DGFIP) et 6 contre (3 CGT, 3 SNUI)

3) QUESTIONS DIVERSES

L'heure avait bien tourné et il a été convenu que chaque syndicat poserait une seule question, en attendant le prochain comité technique le **14 février**.

- La CGT est intervenue sur les problèmes de restauration à Senlis (sur lesquels **FO** était également intervenu le 09/01 à la demande des agents concernés, notamment pour l'obtention de tickets-restaurants dans l'attente d'une solution de remplacement de la cantinière, avant ce comité technique).
- Le SNUI insiste pour que Senlis Municipale, qu'ils jugent en sur-effectif, tienne une caisse commune pour le SIP, le SIE et le communal.
- **FO** a demandé des précisions sur la nature des travaux réalisés à Grandvilliers ainsi que sur le calendrier. La direction est certaine que la réfection de l'électricité, du guichet et des bureaux sera pliée en une semaine, pas nous. Les collègues ne pourront pas travailler dans la trésorerie pendant cette période : ils seraient d'accord pour poser tous la même semaine de congés. Très pratique pour la direction, qui se dédouane de fait de son obligation de continuité du service public et ne prévoit pas de réinstaller l'équipe. Et si les travaux durent plus longtemps ? Ou si ils commencent plus tard ? La question va donc être revue.